



*Commune d'Oron*

## Conseil Communal d'Oron

### EXTRAIT du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 24 juin 2013 à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : M. Alain Maibach  
Scrutateurs : M. Jean-Pierre Mathieu  
M. Rémy Stuby  
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

#### LE CONSEIL DECIDE:

**De refuser le préavis municipal N° 10/2013 : Règlement communal sur la gestion des déchets, soit :**

L'entrée en matière sur le règlement est refusée.

**LA MUNICIPALITE DECIDE DE RETIRER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2013 : CREDIT POUR LA MISE EN PLACE DU CONCEPT GESTION DES DECHETS.**

#### LE CONSEIL DECIDE:

**D'accepter le préavis municipal N° 11/2013 : Règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune d'Oron, soit :**

D'accepter le règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune d'Oron.

#### LE CONSEIL DECIDE:

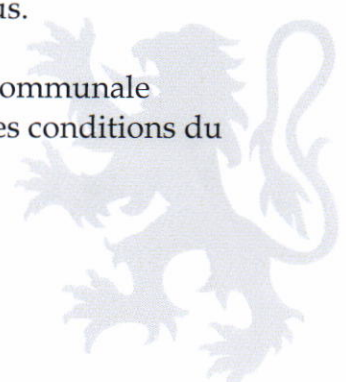
**D'accepter le préavis municipal N° 12/2013 : Crédit pour le réfection d'un appartement et de l'ancien bureau communal dans l'ancien collège à Oron-le-Châtel, soit :**

D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux cités ci-dessus.

De lui accorder un crédit de frs. 110'000.- TTC, à cet effet.

De l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale

De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.





*Commune d'Oron*

**LE CONSEIL DECIDE:**

**D'accepter le préavis municipal N° 13/2013 : Crédit pour le remplacement d'un véhicule utilitaire au service de la voirie, soit :**

D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie.

De lui accorder un crédit de frs. 230'000.- TTC, à cet effet.

De l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale.

De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

**LE CONSEIL DECIDE:**

**D'accepter le préavis municipal N° 15/2013 : Autorisation générale en matière de legs, donations et successions, soit :**

D'accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016, une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, donations et successions.

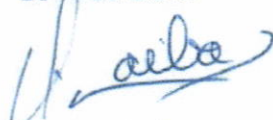
**ELECTIONS 2013-2014, LE CONSEIL DECIDE:**

- D'élire à la **Présidence du Conseil communal** : **M. Jean-Luc SCHWAAR**
- D'élire à la **Vice-présidence du Conseil communal** : **M. Alain MAIBACH**
- D'élire en tant que **Scrutateurs** : **Mme Eléonore ESCHER** et **M. Rémy STUBY**
- D'élire en tant que **Scrutateurs suppléants** : **Messieurs Pierre-André MAILLEFER** et **Jean-Pierre MATHIEU**

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et, concernant **les préavis 11/2013 ; 12/2013 ; 13/2013 ; 15/2013**, y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit **15 juillet 2013** inclusivement.

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 25 juin 2013

Le Président

  
Alain Maibach

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

  
Lorraine Bard

